EXTRAIT N°08/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
14 MARS 2023

Date de la convocation : Le 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	20
Procurations	5
Absents	5
Excusés	3

En cours de Séance :

Présents	20
Procurations	5
Absents	5
Excusés	3

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, M. ARETO Joseph, M. NAPOLY Raymond (procuration M. ADELE Claude), Mme MARLIACY Danielle (procuration Mme MIEVILLY Eliane), M. ADELAIDE Michel (procuration Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme RIERNY Sandrine (procuration, (procuration à M. CRETINOIR Joël), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration M. CACLIN Laurent), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), M. Alain BONHEUR (DAPI), Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

REHABILITATION DU JARDIN DU CENTENAIRE AVENANT FINANCIER RELATIF AUX INVESTIGATIONS ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES A LA REALISATION DU MUR DE SOUTENEMENT DU TALUS AMONT DU JARDIN DU CENTENAIRE

Le maire expose :

La première phase de la réfection du terrain de football annexe en synthétique consiste à la réalisation d'un ouvrage de soutènement du talus amont du Jardin du Centenaire afin d'éviter tout risque de décrochage lié à la fragilité des sols (signes d'érosion et de glissement).

L'entreprise Groupement d'Entreprises Martinique (GEM) est attributaire de ce marché signé pour un montant de **128 415,43 € HT.** Lors du début des travaux par l'entreprise, il s'est avéré nécessaire (à la demande du bureau de contrôle) d'effectuer une étude géotechnique complémentaire dans la zone d'implantation du mur de soutènement. Suite à ces investigations les opérations suivantes ont été rendues nécessaires en accord avec le maitre d'œuvre, le bureau d'étude géotechnique et le bureau de contrôle :
- Apport de remblais technique supplémentaire (19 199,84 € HT)
- Augmentation de la largeur de semelle des murs de soutènement (12 705,00€ HT)
- Indemnisation de l'entreprise pour l'étude géotechnique complémentaire (3 091,90 € HT)
- Indemnisation bureau d'étude techniques (3 000,00 € HT)
- Plus-value fourniture et pose drain complémentaire (2 500,00 € HT)
- Moins-value gestion du mât d'éclairage (-4 325,00 € HT)

Conformément à l'article R. 2194-1 du Code de la commande publique, il est possible de conclure un avenant lorsque des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires. Les caractéristiques du marché relatif aux prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Montant initial du marché HT : 128 415,43 €
- Montant HT de l'avenant : 36 171,74 €
- **Nouveau montant HT du marché : 164 587,17 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 28,17 %

.....

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER la passation de l'avenant
D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les autres actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 mars 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint
Claude ADELE